

## M O D I F I C A T I O N

### MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 25 NOVEMBRE 2009 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 14 OCTOBRE 2009

#### RELATIVEMENT AUX :

#### parts des catégories A, F et O (à moins d'une indication contraire) des fonds suivants :

Fonds du marché monétaire Renaissance <sup>1</sup>	Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance
Fonds de bons du trésor canadiens Renaissance <sup>2</sup>	Fonds nouvelle génération millénium Renaissance
Fonds du marché monétaire américain Renaissance <sup>2</sup>	Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance
Fonds de revenu à court terme Renaissance	Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance
Fonds d'obligations canadiennes Renaissance	Fonds d'actions américaines Renaissance
Fonds d'obligations à rendement réel Renaissance	Fonds de dividendes international Renaissance
Fonds d'obligations de sociétés Renaissance <sup>3</sup>	Fonds d'actions internationales Renaissance
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance <sup>4</sup>	Fonds des marchés mondiaux Renaissance
Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance	Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance
Fonds d'obligations mondiales Renaissance	Fonds de valeur mondial Renaissance
Fonds équilibré canadien Renaissance	Fonds de croissance mondial Renaissance
Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance	Fonds accent mondial Renaissance
Fonds de répartition d'actif canadien Renaissance	Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance
Portefeuille optimal de revenu Renaissance <sup>5</sup>	Fonds européen Renaissance
Fonds de revenu de dividendes canadien Renaissance	Fonds asiatique Renaissance
Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance	Fonds chine plus Renaissance
Fonds de revenu diversifié Renaissance	Fonds de marchés émergents Renaissance
Fonds de dividendes Renaissance	Fonds d'infrastructure mondial Renaissance
Fonds de revenu élevé millénium Renaissance	Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance
Fonds de valeur de base canadien Renaissance	Fonds de ressources mondial Renaissance
Fonds de croissance canadien Renaissance	Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance

#### parts des catégories A, T6, T8, SÉLECTE, SÉLECTE-T6, SÉLECTE-T8, ÉLITE, ÉLITE-T6, ÉLITE-T8, F et O (à moins d'une indication contraire) des portefeuilles suivants :

Portefeuille équilibré de revenu Axiom <sup>6</sup>	Portefeuille canadien de croissance Axiom <sup>6</sup>
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom	Portefeuille mondial de croissance Axiom <sup>6</sup>
Portefeuille équilibré de croissance Axiom <sup>6</sup>	Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom <sup>6</sup>
Portefeuille de croissance à long terme Axiom <sup>6</sup>	Portefeuille 100 % actions Axiom <sup>6</sup>

<sup>1</sup>Offre seulement des parts des catégories A, O et Plus.

<sup>2</sup>Offre seulement des parts des catégories A et O.

<sup>3</sup>Offre seulement des parts de catégorie O.

<sup>4</sup>Offre également des parts de catégorie Plus.

<sup>5</sup>Offre également des parts des catégories T6 et T8.

<sup>6</sup>Offre également des parts des catégories T4, Sélécte-T4 et Elite-T4.

#### (individuellement, un « Fonds », et collectivement, les « Fonds »)

Le présent document constitue la modification n° 1 apportée au prospectus simplifié daté du 14 octobre 2009 (le « prospectus simplifié »), lequel prospectus simplifié devrait être lu compte tenu des renseignements contenus dans les présentes.

Les termes clés qui sont utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

## **RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION**

### **ADMISSIBILITÉ À DES FINS DE PLACEMENT DE CATÉGORIES ADDITIONNELLES DE PARTS**

#### **Portefeuille optimal de revenu Renaissance et Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance**

Le présent document atteste l'admissibilité à des fins de placement des parts des catégories Sélecte, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T6 et Élite-T8 du Portefeuille optimal de revenu Renaissance et des parts des catégories T4, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 du Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance. Ces nouvelles catégories seront offertes vers le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié tel qu'il est indiqué ci-après.

### **FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS**

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, les frais d'acquisition reportés payables à l'égard des parts de la famille de fonds Investissements Renaissance et des Portefeuilles Axiom souscrites aux termes de l'option avec frais réduits changeront.

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié tel qu'il est indiqué ci-après.

### **RÉMUNÉRATION DU COURTIER**

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, les commissions de suivi versées aux courtiers à l'égard des placements effectués aux termes de l'option avec frais réduits dans les parts de toutes les catégories de la famille de fonds Investissements Renaissance seront changées pour une structure progressive. Les commissions de souscription versées aux courtiers à l'égard des placements effectués aux termes de l'option avec frais reportés et de l'option avec frais réduits de la famille de fonds Investissements Renaissance et des Portefeuilles Axiom changeront également.

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié tel qu'il est indiqué ci-après.

### **MODIFICATIONS PRÉCISES**

#### **Page couverture**

La page couverture du prospectus simplifié est par les présentes modifiée en supprimant les notes 5 et 6 et en les remplaçant, respectivement, par les notes suivantes :

« <sup>5</sup>Offre également des parts des catégories T6, T8, Sélecte, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T6 et Élite-T8. »

« <sup>6</sup>Offre également des parts des catégories T4, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite T4, Élite-T6 et Élite-T8; auparavant Fonds multigestion mondial Renaissance. »

## Achats, substitutions et rachats

Les renseignements suivants à l'égard du Portefeuille optimal de revenu Renaissance et du Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance sont ajoutés au tableau figurant sous la rubrique « Achats, substitutions et rachats ».

Fonds	Catégorie T4	Catégorie T6	Catégorie T8	Catégorie Sélection	Catégorie Sélection-T4	Catégorie Sélection-T6	Catégorie Sélection-T8	Catégorie Élite	Catégorie Élite-T4	Catégorie Élite-T6	Catégorie Élite-T8
Portefeuille optimal de revenu Renaissance				■		■	■	■		■	■
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

## Achats

a) À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, le troisième point figurant sous la rubrique « Achats » de la rubrique « Achats, substitutions et rachats » est supprimé et remplacé par le point suivant :

« • selon l'option avec frais réduits, vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts d'un Fonds ou d'un Portefeuille, mais vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition reportés si vous faites racheter vos parts dans les trois années de la date d'achat à l'égard des Fonds et des Portefeuilles. Voir la rubrique *Calcul des frais d'acquisition reportés*. »

b) À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, le quatrième paragraphe figurant sous la rubrique « Achats » de la rubrique « Achats, substitutions et rachats » est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Vous devriez déterminer avec votre courtier l'option de souscription et la catégorie de parts qui conviennent le mieux à votre situation. La rémunération de votre courtier varie aux termes de chaque scénario.

- Lorsque vous examinez l'option avec frais réduits par rapport à l'option avec frais reportés, veuillez noter que dans les deux cas vous ne verserez aucuns frais à l'acquisition, mais les barèmes des frais d'acquisition reportés varient.
- Lorsque vous examiner la catégorie de parts qu'il convient d'acheter, veuillez noter la ou les catégories de parts qu'il vous est permis d'acheter en fonction du montant que vous souhaitez investir et de l'exigence de placement minimum liée à chaque catégorie de parts. Nous versons généralement une commission de vente plus basse à votre courtier pour les catégories de parts qui ont une exigence de placement minimum plus élevée.
- Au moment d'examiner les parts des catégories T4, T6, T8, Sélection-T4, Sélection-T6, Sélection-T8, Élite-T4, Élite-T6 ou Élite-T8 vous pourriez ne pas vouloir acheter des parts de ces catégories si vous détenez vos parts dans un régime enregistré ou si vous prévoyez réinvestir les distributions que vous avez reçues en parts du même Fonds ou du même Portefeuille (voir *Incidences fiscales pour les épargnants*). »

c) Le tableau et la note correspondante figurant sous la rubrique « Placement minimum », à la rubrique « Achats », à la rubrique « Achats, substitutions et rachats » sont supprimés et remplacés par les renseignements suivants :

---

**FONDS:**

Parts des catégories A, T4, T6, T8 et F	500 \$*
Parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8	250 000 \$
Parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8	500 000 \$
Parts de catégorie Plus :	
Fonds du marché monétaire Renaissance	25 000 \$
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance	100 000 \$

**PORTEFEUILLES :**

Parts des catégories A, T4, T6, T8 et F	25 000 \$
Parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8	250 000 \$
Parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8	500 000 \$

\*Le placement initial minimal dans des parts des catégories A, T4, T6, T8 ou F d'un Fonds est de 500 \$, sauf si l'achat initial est effectué au moyen de notre programme de versements préautorisés (voir la rubrique *Services facultatifs*).

**Calcul des frais d'acquisition reportés**

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, les renseignements figurant au deuxième point sous la rubrique « Calcul des frais d'acquisition reportés » de la rubrique « Achats, substitutions et rachats » sont supprimés et remplacés par les renseignements suivants :

« • de l'option avec frais réduits dans les trois années de la date d'achat initiale. »

**Programme de retrait systématique**

Le tableau situé sous le premier point à la rubrique « Programme de retrait systématique » de la rubrique « Services facultatifs » est supprimé et remplacé par le tableau suivant :

<b>FONDS</b>	<b>Valeur minimale des parts détenues dans un compte de régime non enregistré</b>
Parts des catégories A, T4, T6, T8 et F	10 000 \$
Parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8	250 000 \$
Parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8	500 000 \$
Parts de catégorie Plus :	
Fonds du marché monétaire Renaissance	25 000 \$
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance	100 000 \$
<b>PORTEFEUILLES</b>	
Parts des catégories A, T4, T6, T8 et F	25 000 \$
Parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8	250 000 \$
Parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8	500 000 \$

### Frais payables directement par vous

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, les renseignements contenus dans les cases figurant sous la colonne « Frais d'acquisition reportés » du tableau « Frais payables directement par vous » sont supprimés et remplacés par les renseignements suivants :

	Taux de frais d'acquisition reportés selon :				
	Option avec frais reportés		Option avec frais réduits		
	Fonds	Portefeuilles	Fonds et Portefeuilles		
<b>Parts vendues ou converties au cours des périodes suivantes après leur date d'achat</b>	<b>Toutes les catégories offertes</b>	<b>Toutes les catégories offertes</b>	<b>Parts des catégories A, T4, T6 et T8</b>	<b>Parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8</b>	<b>Parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8</b>
au cours de la première année	5,50 %	5,50 %	3,00 %	2,00 %	1,00 %
au cours de la deuxième année	5,00 %	4,50 %	2,00 %	1,50 %	0,75 %
au cours de la troisième année	4,50 %	3,50 %	1,00 %	1,00 %	0,50 %
au cours de la quatrième année	4,00 %	2,50 %	néant	néant	néant
au cours de la cinquième année	3,00 %	1,50 %	néant	néant	néant
au cours de la sixième année	1,50 %	0,50 %	néant	néant	néant
après la sixième année	néant	néant	néant	néant	néant

## Incidence des frais d'acquisition

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, le tableau figurant sous la rubrique « Fonds » de la rubrique « Incidence des frais d'acquisition » est supprimé et remplacé par le tableau suivant :

Options des frais d'acquisition		Frais d'acquisition reportés avant la fin de :			
	Au moment de l'achat	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Option avec frais à l'acquisition<sup>1</sup></b>	50,00 \$	—	—	—	—
<b>Option avec frais reportés<sup>2</sup></b>					
Fonds	—	55,00 \$	45,00 \$	30,00 \$	—
Portefeuilles	—	55,00 \$	35,00 \$	15,00	—
<b>Option avec frais réduits<sup>2</sup></b>					
Parts des catégories A, T4, T6 et T8	—	30,00 \$	10,00 \$	—	—
Parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8	—	20,00 \$	10,00 \$	—	—
Parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8	—	10,00 \$	5,00 \$	—	—

1. Aucuns frais d'acquisition ne sont payables lors de l'achat de parts des catégories F ou O des Fonds ou des Portefeuilles. Pour les parts de catégorie F, vous payez plutôt des frais directement à votre courtier dans le cadre de son programme de services tarifés ou de comptes intégrés.
2. Les parts des catégories F et O des Fonds et des Portefeuilles et les parts de catégorie Plus du Fonds du marché monétaire Renaissance et du Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital ne peuvent être souscrites aux termes de l'option avec frais reportés ou de l'option avec frais réduits.

## Rémunération du courtier

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, les renseignements contenus dans les deuxième et troisième points figurant sous la rubrique « Commissions de souscription » de la rubrique « Rémunération du courtier » sont supprimés et remplacés par les renseignements suivants :

### « • Option avec frais reportés

Lorsque vous achetez des parts des Fonds ou des Portefeuilles selon l'option avec frais reportés, nous versons à votre courtier une commission de souscription correspondant aux taux suivants :

- 5,00 % de la valeur des parts des catégories A, T4, T6 et T8;
- 4,00 % de la valeur des parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8; et
- 3,00 % de la valeur des parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8.

Le montant intégral de votre placement est affecté à l'achat de parts. Vous ne paierez pas de frais d'acquisition reportés à moins que vous ne fassiez racheter vos parts dans les six ans de leur achat ou que vous les convertissiez en parts des catégories F ou O. Voir la rubrique *Frais* pour plus de détails.

- Option avec frais réduits

Lorsque vous achetez des parts des Fonds ou des Portefeuilles selon l'option avec frais réduits, nous versons à votre courtier une commission de souscription correspondant aux taux suivants :

- 3,00 % de la valeur des parts des catégories A, T4, T6 et T8;
- 2,00 % de la valeur des parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8; et
- 1,00 % de la valeur des parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8.

Le montant intégral de votre placement est affecté à l'achat de parts. Vous ne paierez pas de frais d'acquisition reportés à moins que vous ne fassiez racheter vos parts dans les trois années de leur achat, que vous les convertissiez en parts des catégories F ou O ou que vous changiez d'option d'achat. Voir la rubrique *Frais* pour plus de détails. »

### Commissions de suivi

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, le tableau intitulé « Fonds » figurant sous la rubrique « Commissions de suivi » de la rubrique « Rémunération du courtier » est supprimé et remplacé par le tableau suivant :

Fonds	Commissions de suivi annuelles maximales payables selon :			
	Option avec frais à l'acquisition	Option avec frais reportés	Option avec frais réduits 1 à 3 ans	Par la suite
<b>Fonds du marché monétaire</b>				
Parts de catégorie A du :				
Fonds du marché monétaire Renaissance	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %
Parts de catégorie Plus du :				
Fonds du marché monétaire Renaissance	0,35 %	s.o.	s.o.	s.o.
Parts de catégorie A du :				
Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %
Fonds du marché monétaire américain Renaissance	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %
<b>Fonds de titres à revenu fixe</b>				
Parts de catégorie A du :				
Fonds de revenu à court terme Renaissance	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,50 %
Fonds d'obligations canadiennes Renaissance	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,50 %
Fonds d'obligations à rendement réel Renaissance	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
Fonds d'obligations mondiales Renaissance	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
Parts de catégorie Plus du :				
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance	0,50 %	s.o.	s.o.	s.o.

Fonds	Option avec frais à l'acquisition	Option avec frais reportés	Option avec frais réduits 1 à 3 ans	Option avec frais réduits Par la suite
<b>Fonds équilibrés</b>				
Parts de catégorie A du :				
Fonds équilibré canadien Renaissance	1,10 %	0,50 %	0,50 %	1,10 %
Fonds de valeur équilibré canadien Renaissance	1,10 %	0,50 %	0,50 %	1,10 %
Fonds de répartition d'actif canadien Renaissance	1,10 %	0,50 %	0,50 %	1,10 %
Parts des catégories A, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T6 et sélecte-T8 du :				
Portefeuille optimal de revenu Renaissance	1,00 %	0,50 %	0,35 %	1,00 %
Parts des catégories Élite, Élite-T6 et Élite-T8 du :				
Portefeuille optimal de revenu Renaissance	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
<b>Fonds de revenu d'actions</b>				
Parts de catégorie A du :				
Fonds de revenu de dividendes canadien Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
Fonds de revenu diversifié Renaissance	1,10 %	0,35 %	0,35 %	1,10 %
Fonds de dividendes Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds de revenu élevé Millénium Renaissance	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
<b>Fonds d'actions canadiennes</b>				
Parts de catégorie A du :				
Fonds de valeur de base canadien Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds de croissance canadien Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds nouvelle génération Millénium Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
<b>Fonds d'actions américaines</b>				
Parts de catégorie A du :				
Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds d'actions américaines Renaissance	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %

Fonds	Option avec frais à l'acquisition		Option avec frais reportés	
			1 à 3 ans	Par la suite
<b>Fonds d'actions mondiales</b>				
Parts de catégorie A du :				
Fonds de dividendes international Renaissance	0,75 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %
Fonds d'actions internationales Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds des marchés mondiaux Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Parts des catégories A, T4, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8 du :				
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 du :				
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance	0,90 %	0,40 %	0,40 %	0,90 %
Fonds de valeur mondial Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds de croissance mondial Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds accent mondial Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds européen Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds asiatique Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds Chine plus Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds de marchés émergents Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
<b>Fonds spécialisés</b>				
Parts de catégorie A du :				
Fonds d'infrastructure mondial Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %
Fonds de ressources mondial Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %
Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance	1,25 %	0,50 %	0,50 %	1,25 %

## INFORMATION PROPRE À CHAQUE FONDS

### PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU RENAISSANCE

#### Détail du Fonds

Les renseignements suivants sont ajoutés à l'égard de la date de création, des titres offerts et des frais de gestion annuels maximums de la rubrique « Détail du Fonds » de la partie B du prospectus simplifié relatif au Portefeuille optimal de revenu Renaissance.

Date de création

Catégorie Sélecte – le 25 novembre 2009  
Catégorie Sélecte-T6 – le 25 novembre 2009  
Catégorie Sélecte-T8 – le 25 novembre 2009  
Catégorie Élite – le 25 novembre 2009  
Catégorie Élite-T6 – le 25 novembre 2009  
Catégorie Élite-T8 – le 25 novembre 2009

Titres offerts	Parts des catégories Sélecte, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T6 et Élite T-8
Frais de gestion annuels maximums des parts des catégories Sélecte, Sélecte-T6 et Sélecte-T8	1,65 %
Frais de gestion annuels maximums des parts des catégories Élite, Élite-T6 et Élite-T8	1,45 %

## **PORTEFEUILLE OPTIMAL D' ACTIONS MONDIALES RENAISSANCE**

### **Détail du Fonds**

Les renseignements suivants sont ajoutés à l'égard de la date de création, des titres offerts et des frais de gestion annuels maximums de la rubrique « Détail du Fonds » de la partie B du prospectus simplifié relatif au Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance.

Date de création	Catégorie T4 – le 25 novembre 2009 Catégorie T6 – le 25 novembre 2009 Catégorie T8 – le 25 novembre 2009 Catégorie Sélecte – le 25 novembre 2009 Catégorie Sélecte-T4 – le 25 novembre 2009 Catégorie Sélecte-T6 – le 25 novembre 2009 Catégorie Sélecte-T8 – le 25 novembre 2009 Catégorie Élite – le 25 novembre 2009 Catégorie Élite-T4 – le 25 novembre 2009 Catégorie Élite-T6 – le 25 novembre 2009 Catégorie Élite-T8 – le 25 novembre 2009
Titres offerts	Parts des catégories T4, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8
Frais de gestion annuels maximums des parts des catégories T4, T6 et T8	2,50 %
Frais de gestion annuels maximums des parts des catégories Sélecte, Sélecte T4 Sélecte, Sélecte T6 et Sélecte T8	2,25 %
Frais de gestion annuels maximums des parts des catégories Élite, Élite T4, Élite T6 et Élite T8	2,00 %

## **DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTION CIVILES**

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à votre souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Dans le cas d'un programme de versements préautorisés, vous n'avez pas ce droit de résolution à l'égard des souscriptions de parts d'organismes de placement collectif (après la souscription initiale) si vous n'avez pas demandé de recevoir les prospectus et les modifications ultérieurs.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent des faits trompeurs au sujet des parts des organismes de placement collectifs. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consulter votre conseiller juridique.